



CIRCULAIRE N° \_\_\_\_\_/RDPC/CC/SG DU \_\_\_\_\_  
PORTANT ORGANISATION DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES  
DU RDPC AU TITRE DE L'ANNEE 2018.

**Le Secrétaire Général du Comité Central**

A

- Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Central ;
- Madame la Présidente du Bureau National de l'OFRDPC ;
- Monsieur le Président du Bureau National de l'OJRDPC ;
- Messieurs les Chefs des Délégations Permanentes Régionales du Comité Central ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs des Délégations Permanentes Départementales du Comité Central ;
- Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Bureaux des Organes de base RDPC, OFRDPC et OJRDPC ;
- Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents des Commissions Constituées.



Conformément aux dispositions légales en vigueur, ELECTIONS CAMEROON (ELECAM), l'organe indépendant chargé d'organiser les élections dans notre pays procède à la révision des listes électorales depuis le début du mois de janvier 2018, jusqu'à la convocation du corps électoral. L'opération préfigure les scrutins électoraux de 2018 annoncés par le Président de la République lors de son message à la nation du 31 décembre 2017. Elle constitue pour le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, l'ultime phase de mobilisation de ses électeurs en vue de leur inscription sur les listes électorales.

Comme nous le savons tous, **une élection se gagne avec des électeurs et grâce aux électeurs**. C'est donc pour nous un impératif catégorique de tout mettre en œuvre maintenant, afin d'assurer au Parti le plein des voix nécessaires aux victoires éclatantes auxquelles il aspire.

Au cours l'opération de révision des listes électorales, nous procéderons à **des actions précises qui devront déboucher sur des résultats concrets, sur des données quantifiables, mesurables et vérifiables**. Les actes prescrits par la présente circulaire n'appellent ni meetings, ni séances de travail de masse. Ce sont de véritables **travaux**

**pratiques** devant aboutir à **l'identification des électeurs potentiels du RDPC dans chaque bureau de vote.**

Concrètement, lors de la révision des listes électorales du RDPC, il s'agira de :

- 1- veiller** aux inscriptions effectives sur les listes électorales :
  - des militantes et des militants enregistrés dans les fichiers des militants,
  - de tous les membres des instances dirigeantes et les membres des Bureaux des Organes de Base ;
  - des soutiens du RDPC à partir de l'âge de 20 ans non encore inscrits ;
- 2- veiller** aux modifications nécessaires sur le nom et la filiation des personnes inscrites afin d'éviter des erreurs préjudiciables ;
- 3- veiller** aux changements de résidence de nos électeurs inscrits afin d'éviter les doubles inscriptions susceptibles de réduire le nombre de nos électeurs ;
- 4- veiller** au renouvellement des inscriptions pour les anciens inscrits en cas de changement de résidence ;
- 5- veiller** à la représentation du RDPC dans les Commissions Mixtes Communales des Inscriptions ;
- 6- faciliter** l'obtention des cartes d'identité à nos électeurs non encore inscrits ;
- 7- signaler** le cas des personnes décédées.

En tout état de cause, dans la posture citoyenne et exemplaire qui est la sienne sur l'échiquier politique national en tant que parti leader, le RDPC a la responsabilité et le devoir de contribuer à la réussite de l'opération de révision des listes électorales, non seulement en vue de ses propres succès, mais également afin d'accroître la qualité du système électoral camerounais, gage de l'avènement de la nation camerounaise unie, indivisible, renouée et apaisée, fondée, sur les valeurs de rigueur, de liberté, de démocratie et de progrès qui justifient notre engagement commun au sein du Parti.

Sous la supervision générale du Secrétaire Général du Comité Central, les Délégations Permanentes Régionales et Départementales du Comité Central ainsi que les Bureaux des Organes de Base du Parti participent à la révision des listes électorales de la manière suivante :

#### **A- AU NIVEAU REGIONAL**

- Sous la responsabilité du Chef de la Délégation, la Délégation Permanente Régionale du Comité Central assure la coordination, le suivi et l'évaluation des inscriptions des militants et des soutiens du Parti sur les listes électorales dans la région.

- A ce titre, elle est chargée :
  - du fonctionnement efficient des structures opérationnelles responsables des inscriptions des électeurs du RDPC dans la Région ;
  - des relations avec les démembrements régionaux d'ELECAM ;
  - des relations avec les administrations publiques impliquées dans le processus électoral au niveau régional ;
  - des relations entre le Secrétariat Général du Comité Central et les structures sur le terrain ;
  - de proposer au Secrétaire Général du Comité Central les mesures appropriées pour l'efficacité du travail sur le terrain..

## **B- AU NIVEAU DEPARTEMENTAL**

- Sous la responsabilité du Chef de la Délégation, la Délégation Permanente Départementale du Comité Central assure la coordination, l'accompagnement, le suivi, le contrôle et l'évaluation des inscriptions des militants et des soutiens du Parti dans le département.
- A ce titre, elle est chargée :
  - de l'encadrement et de l'appui des Bureaux des Organes de Base ;
  - des relations avec les démembrements départementaux d'ELECAM ;
  - des relations avec les administrations publiques impliquées dans le processus électoral au niveau départemental ;
  - de la facilitation de l'obtention des cartes nationales d'identité et, le cas échéant, des actes de naissance par les militants et les soutiens du parti en âge de voter.

## **C- AU NIVEAU DE LA SECTION RDPC**

- Sous la responsabilité du Président de la section RDPC, le Bureau de la section RDPC, assisté des membres des Bureaux des sections OFRDPC et OJRDPC est chargé :
  - des inscriptions des membres des Bureaux des sections RDPC, OFRDPC, OJRDPC et des élus locaux,
  - du suivi, du contrôle et de l'évaluation des inscriptions au niveau de la section;
  - des relations avec les démembrements locaux d'ELECAM ;
  - des relations avec les administrations publiques impliquées dans le processus électoral au niveau communal ;
  - de l'accompagnement des militants et soutiens du parti en âge de pour l'obtention des cartes nationales d'identité et, le cas échéant, des actes de naissance;
  - de l'appui des sous-sections, des comités de base et des cellules;

- de l'organisation du retrait et de la distribution des cartes d'électeurs des militants et supporters du Parti.

#### **D- AU NIVEAU DE LA SOUS-SECTION RDPC**

- Sous la responsabilité du Président de la sous-section RDPC, le Bureau de la sous-section RDPC, assisté des membres des Bureaux des sous-sections OFRDPC et OJRDPC est chargé :
  - des inscriptions des membres des Bureaux des sous-sections RDPC, OFRDPC et OJRDPC, ainsi que des élus locaux ;
  - de la mobilisation des supporters du parti dans une démarche de très grande proximité et de porte-à-porte.

#### **E- AU NIVEAU DU COMITE DE BASE**

- Sous la responsabilité du Président du comité de base RDPC, le Bureau du comité de base RDPC, assisté des membres des Bureaux des comités de base OFRDPC et OJRDPC est chargé :
  - des inscriptions sur les listes électorales des membres des Bureaux des comités de base RDPC, OFRDPC, OJRDPC, ainsi que des militantes, des militants et des soutiens du Parti dans le ressort du Comité de Base.
  - du contrôle et du suivi des inscriptions, bureau de vote par bureau de vote.
  - du contrôle du retrait et de la distribution effective des cartes d'électeurs des militants et supporters du Parti.

#### **F- AU NIVEAU DE LA CELLULE**

- Sous la responsabilité du Président de la Cellule RDPC, le Bureau de la cellule RDPC, assisté des membres des Bureaux des cellules OFRDPC et OJRDPC est chargé :
  - des inscriptions sur les listes électorales des membres des Bureaux des Cellules RDPC, OFRDPC et OJRDPC ainsi que des militantes, des militants et des soutiens du Parti dans le ressort de la Cellule, bureau de vote par bureau de vote ;
  - du retrait et de la distribution des cartes d'électeurs.

#### **DISPOSITIONS FINALES**

- En vue d'assurer le succès de l'opération, les efforts sont à concentrer sur les inscriptions des militants et des supporters du Parti au niveau des cellules, dans un rapport de grande proximité avec les populations.
- Les données statistiques contenues dans les rapports font ressortir les tableaux généraux publiés par ELECAM et les tableaux spécifiques des inscrits pour le compte du RDPC.

- Les rapports finaux sur l'opération font apparaître clairement **les zones sûres, les zones disputées et les zones très difficiles**, avec des propositions d'action pour les campagnes électorales dans chaque cas de figure.
- Une évaluation périodique de l'opération est faite au niveau de chaque structure qui rend compte à la structure immédiatement supérieure.
- Les Camarades Membres du Gouvernement, Membres du Comité Central, Membres des Bureaux Nationaux de l'OFRDPC et de l'OJRDPC, Parlementaires, Maires, Secrétaires Généraux, Directeurs Généraux, Elites intérieures et extérieures sont associées à l'Opération à différents niveaux à la diligence des responsables des structures.
- Les Chefs des Délégations Permanentes Régionales du Comité Central sont chargés de la parfaite application des dispositions de la présente circulaire. Ils rendent compte au Secrétaire Général de de l'opération de révision des listes électorales du RDPC, ainsi que des résultats définitifs.

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**Le Secrétaire Général du Comité Central,**

**Ampliations :**

- S.E.M. le PN (ATCR)
- PM/CG
- Min/SG/PR
- DCC
- MINATD
- SGAs/CC
- PdteN+ BN/OFRDPC
- Pdt BN/OJRDPC
- Chefs DP/R et D/CC
- ST/SG/CC
- CL/SG/CC
- Pdts Sections RDPC, OFRDPC et OJRDPC
- Chrono

**Jean NKUETE**